

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

**Ministère de la Culture,
du Genre et du Cadre de vie**

Pas de gouvernance démocratique sans les femmes

Quinzaine de l'égalité Rhône-Alpes

La Loi sur la Parité au Sénégal

Projet de Discours de

Madame Awa NDIYAE

Ministre d'Etat, Ministre de la Culture,

Du Genre et du Cadre de Vie

LYON, le 15 octobre 2011

- **Monsieur le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques ;**
- **Madame la Présidente de l'ONG « Regards de Femmes » ;**
- **Madame la Déléguée Régionale au Droit des Femmes et à l'Egalité,**
- **Madame la Présidente de la Communauté des Communes de Porte Ouest de la Dombes ;**
- **Honorable Sénatrice du Rhône ;**
- **Madame la Présidente de l'Association des Conseillères et Conseillers Municipaux du Rhône ;**
- **Madame la Représentante de la Diaspora Rwandaise de Toulouse ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**
- **Chers invités,**

C'est pour moi un grand plaisir, et un insigne honneur de participer à ce colloque organisé par l'ONG « Regards de Femmes ».

Je salue fortement cette initiative dont le thème « ***Pas de gouvernance démocratique sans les femmes*** » est d'une importance stratégique. La réflexion que vous initiez sur cette problématique permettra, non seulement de faire un état des lieux, et d'échanger sur les bonnes pratiques, mais aussi d'identifier des actions susceptibles de favoriser, et de renforcer, l'égalité femmes/hommes.

Ma présence à cette rencontre dénote l'intérêt du gouvernement du Sénégal, et particulièrement celui de mon département, qui a en charge la promotion et l'intégration

du genre, à tous les niveaux, et dans tous les secteurs de la vie économique, sociale, politique et culturelle.

En effet, Me Abdoulaye WADE Président de la République du Sénégal, a fait montre de sa ferme volonté de toujours reconnaître à la femme, non pas une place de choix, mais sa place, dans le processus décisionnel politique, comme dans le développement économique.

Le Sénégal, berceau d'une civilisation vivante, et d'une tradition séculaire, bâties tout au long de l'histoire par d'illustres hommes et femmes, a mis en place une politique résolue pour encourager et accélérer la participation paritaire des femmes à la prise de décision, dans les organes publics et politiques. En décembre 2006 déjà, le Président de la République Maître Abdoulaye WADE plaidant pour la parité, dira « Notre histoire nous y prédispose, Nos valeurs traditionnelles nous le permettent, les normes internationales nous le recommandent ».

Mesdames et Messieurs,

La Constitution du Sénégal s'est en effet appropriée tous les principes de promotion et de protection des droits des femmes, énoncés dans les instruments juridiques internationaux, dont la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard

des femmes, la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité, le Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits des femmes.

Au sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements de l'Union Africaine, tenu à Addis Abéba en juillet 2004, Maître Abdoulaye WADE réaffirmait sa ferme volonté, et sa détermination à l'instaurer une parité effective, entre les hommes et les femmes, au niveau des institutions publiques, privées, nationales et internationales, afin de surmonter les obstacles auxquels le Continent est confronté, dans tous les secteurs du développement.

Donnant corps à cet engagement, il a, posé des actes concrets, ayant abouti au vote de la Loi sur la Parité hommes- Femmes dans toutes les instances électorales et semi-électorales, qui prévoit des listes paritaires, faisant figure, en alternant des hommes et des femmes, sous peine d'irrecevabilité.

Cette innovation majeure, dans l'approfondissement de la **démocratie et de la bonne gouvernance**, traduit si besoin en est encore, la conviction forte du Président de la République, Maître Abdoulaye WADE, qu'il ne saurait y avoir de dépassée de croissance soutenue, ni de développement durable, sans la prise en compte de l'immense potentiel des femmes, et la participation des

hommes et des femmes, au processus démocratique, au niveau national et local.

Mesdames et Messieurs,

Pour matérialiser cette volonté politique, l'Etat du Sénégal a institué un cadre d'orientation politique et stratégique, appelle la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG), qui soutenu par un cadre institutionnel spécifique, est chargé d'impulser, et d'accompagner, l'effectivité de l'équité et de l'égalité de genre au Sénégal.

Je suis heureuse de constater que l'intérêt suscité par le vote de cette Loi sénégalaise dépasse les frontières de notre pays, et contribue à relancer le débat passionnant, pour les questions d'égalité entre les hommes et les femmes, en matière de représentation et de participation, dans tous les secteurs de la vie politique, économique et sociale.

Et de fait, la présence des femmes dans les instances de décision, à parts égales aux hommes, bousculera la gouvernance et a gestion quotidienne des collectivités locales, rurales municipales et régionales, et sera le catalyseur d'une véritable révolution qui forgera l'avenir politique du Sénégal. Le combat des femmes sénégalaises, et le pari des plus hautes Autorités du Sénégal se fondent

sur la conviction qu'aucun pays ne saurait intégrer le cercle des pays émergents, en laissant en rade la frange la plus importante de sa Population. ***La cause des femmes n'est pas seulement le combat des femmes, c'est celui de toute Nation qui aspire à un développement durable, et équitable.***

De ce point de vue, il appartient à tout Etat, mu par la volonté de promouvoir l'égalité des sexes, « **d'entreprendre**, tel que le suggère le Protocole de Maputo, **des actions positives spécifiques, pour promouvoir la gouvernance participative, et la participation paritaire des hommes et des femmes dans la vie politique** ».

Mesdames et Messieurs,

Vous conviendrez avec moi que la Parité est un levier important, pour enclencher les transformations sociales tant souhaitées nécessaires.

Elle est une stratégie volontariste qui permet en charge les préoccupations des hommes et des femmes, dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les secteurs du développement économique, et social.

Elle est une stratégie efficace qui permet aux femmes, et aux hommes, de bénéficier des mêmes avantages et des mêmes opportunités, au sein d'une société équitable et juste.

Elle constitue dès lors un moyen d'actions, de répartition, et de contrôle de l'allocation des ressources et services, aptes à soutenir la productivité, et la croissance.

Cette loi est donc un enjeu majeur, un outil opportun qui favorise une participation qualitative et quantitative des femmes, et des hommes, dans toutes les sphères décisionnelles.

Cependant, malgré cet acquis formidable, la mise en œuvre, effective de la loi sur la Parité demeure un combat de tous les jours.

Pour accompagner cette Loi et garantir son effectivité et sa pérennité, le Sénégal s'est, doté d'un Observatoire National de la Parité. Ce nouveau mécanisme, dirigé une personnalité reconnue de la Société Civile, est un organe autonome de veille, d'alerte et de contrôle de la mise en œuvre de la Loi sur la Parité.

Ainsi, lors des prochaines élections législatives de Juillet 2008, l'Observatoire National de la Parité sera au cœur du processus, et de cette révolution démocratique, qui changera radicalement les bases de nos instances de décisions, et de gestion.

Le décret d'application de la Loi sur la Parité signé le 14 juin 2011, témoigne de la volonté inébranlable du gouvernement du Sénégal de donner aux femmes, et aux hommes, les chances égales de participer au développement de notre pays.

Préparer sa mise en œuvre est pour le Ministère en charge du Genre, l'occasion de poursuivre la sensibilisation des hommes et des femmes sur les relations de genre, les stéréotypes et les pratiques discriminatoires qui entravent l'accès des femmes aux postes de prise de décision.

La Parité, voie royale pour accéder au processus de décision, est également reconnue comme enjeu de développement par le gouvernement Sénégalais.

Aussi, se saisissant de cette préoccupation majeure, son Excellence Maître Abdoulaye WADE, a-t-il décidé de la tenue, à Dakar, les 17 et 18 juin 2011, d'une Conférence Internationale sur le thème : « **Inscrire la parité au cœur**

du développement ; Au-delà de la loi : Enjeux et Perspectives ».

Cette rencontre à laquelle décideurs, acteurs, et organisations féminines africaines, et étrangères comme la vôtre, acteurs de la société civile, du secteur privé et des collectivités locales, ont pris part, a été un moment privilégié d'échanges et de partage, un cadre de dialogue ouvert et fécond sur la Parité. Cette conférence Internationale, organisée par le Ministère en charge du genre avait, en effet, pour but de recueillir la contribution de toutes les forces vives du Continent à la mise en place de mécanismes nécessaires pour rendre la loi efficace et effective. L'intégration du genre, et donc des besoins spécifiques des femmes dans notre Document de Politique Economique et Sociale, cadre de référence de notre politique nationale, est une étape essentielle de ce processus. Le projet de vulgarisation de la loi sur la Parité, au niveau national, et l'élaboration d'une base de données de femmes leaders, susceptibles de figurer sur les listes électorales et une autre étape importante fonds de soutien à ces femmes leaders.

Mesdames et Messieurs,

Mon vœu est que ce présent colloque constitue pour la France et le Sénégal le point de départ de réflexions sur

l'égalité femmes/hommes, et un moment fort, pour l'identification d'actions prioritaires, pour le renforcement du processus paritaire irréversible, et indispensable.

En effet, Je reste profondément convaincue que cette rencontre des espaces privilégiée de sensibilisation et de communication nous donnera l'opportunité de nous engager résolument, dans une démarche d'actions partagées et fructueuses.

A ce titre, je voudrais rendre hommage à l'ONG « Regards de Femmes » et la remercier sincèrement, pour nous avoir conviée à cette rencontre et nous avoir donné l'occasion de mieux faire connaître la loi sénégalaise sur la Parité, viatique précieux pour un changement de perception et de représentation du pouvoir, trop longtemps vécu au masculin, et point d'orgue de profondes mutations vers plus de démocratie, et de justice, du service du développement.

Je vous remercie de votre attention !!!!